

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0405.844.436	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION: **S P A D E L**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Colonel Bourg**

N°: **103**

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet \*: **www.spadel.com**

Numéro d'entreprise

**0405.844.436**

DATE **29/06/2009** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

**9/06/2011**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**1/01/2010**

au

**31/12/2010**

Exercice précédent du

**1/01/2009**

au

**31/12/2009**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** \*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**Pierre Drion**

Drève de Linkebeek 27 , 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10/06/2004- 10/06/2010

**Thijs Johnny SPRL 0470.622.224**

Klein Overlaer 75 , 3320 Hoegaarden, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

Thijs Johnny

Klein Overlaer 75 , 3320 Hoegaarden, Belgique

**Marc du Bois**

Avenue des Moines 17 , 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/06/2009- 11/06/2015

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

**37**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.2, 5.5.2, 5.8, 5.16, 8, 9

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)  
**du Bois Marc**

\* Mention facultative.

\*\* Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**C. Baronne Louis Greindl**

Domaine de Bonipré 108 , 6890 Villance, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/06/2005- 24/08/2010

**Jean Baron VANDEMOORTELE**

Kasteeldreef 19 , 9831 Deurle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2008- 12/06/2014

**Finances & Industries SA 0430.083.449**

Avenue des Chalets 41 , 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 6/06/2006- 14/06/2012

Représenté par

1. Chaffart Fred(décédé le 22/02/10)

Breynisseberg 18 , 3300 Tienen, Belgique

2. Miller Axel

Avenue Blucher 150 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

**M.O.S.T. SPRL 0871.856.685**

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

Meysman Frank

Drielindenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

**COFIMATRA SA 0440.040.597**

Square Vergote 19 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2016

Représenté par

Roland Vaxelaire

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL 0446.334.711**

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 10/06/2010- 9/06/2013

Représenté par

Van Hoof Eric

Rue Van Meyel 28 , 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique

Numéro de membre : A02075

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont\* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

**BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	48.619.005	54.000.301
<b>Frais d'établissement</b> .....	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.2	21	916.827	1.197.612
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.3	22/27	2.088.065	2.188.576
Terrains et constructions.....		22	1.615.332	1.766.410
Installations, machines et outillage.....		23		1.943
Mobilier et matériel roulant.....		24	472.733	420.223
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.4/ 5.5.1	28	45.614.113	50.614.113
Entreprises liées .....	5.14	280/1	45.599.871	50.599.871
Participations .....		280	15.599.871	15.599.871
Créances .....		281	30.000.000	35.000.000
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	14.242	14.242
Actions et parts .....		284	13.014	13.014
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	1.228	1.228
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	75.598.638	121.389.905
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	37.198.229	34.870.435
Créances commerciales .....		40	20.022.231	19.214.349
Autres créances .....		41	17.175.998	15.656.086
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.5.1/ 5.6	50/53	34.798.131	79.338.612
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	34.798.131	79.338.612
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	2.761.867	5.961.418
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.6	490/1	840.411	1.219.440
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	124.217.643	175.390.206

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			10/15	78.763.885	133.030.843
<b>Capital</b>	5.7	10		5.000.000	5.000.000
Capital souscrit		100		5.000.000	5.000.000
Capital non appelé		101			
<b>Primes d'émission</b>		11			
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12			
<b>Réserves</b>		13		68.780.238	122.135.138
Réserve légale		130		500.000	500.000
Réserves indisponibles		131			
Pour actions propres		1310			
Autres		1311			
Réserves immunisées		132		12.385.138	11.635.138
Réserves disponibles		133		55.895.100	110.000.000
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		4.983.647	5.895.705
<b>Subsides en capital</b>		15			
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19			
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		16		347.582	268.200
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		347.582	268.200
Pensions et obligations similaires		160		347.582	268.200
Charges fiscales		161			
Grosses réparations et gros entretien		162			
Autres risques et charges	5.8	163/5			
<b>Impôts différés</b>		168			
<b>DETTES</b>		17/49		45.106.176	42.091.163
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17			
Dettes financières		170/4			
Emprunts subordonnés		170			
Emprunts obligataires non subordonnés		171			
Dettes de location-financement et assimilées		172			
Etablissements de crédit		173			
Autres emprunts		174			
Dettes commerciales		175			
Fournisseurs		1750			
Effets à payer		1751			
Acomptes reçus sur commandes		176			
Autres dettes		178/9			
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48		45.057.360	42.012.474
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42			
Dettes financières		43		131.148	131.210
Etablissements de crédit		430/8			
Autres emprunts		439		131.148	131.210
Dettes commerciales		44		20.890.468	18.619.246
Fournisseurs		440/4		20.890.468	18.619.246
Effets à payer		441			
Acomptes reçus sur commandes		46			
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45		2.476.543	2.085.824
Impôts		450/3		141.368	39.514
Rémunérations et charges sociales		454/9		2.335.175	2.046.310
Autres dettes		47/48		21.559.201	21.176.194
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3		48.816	78.689
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49		124.217.643	175.390.206

**COMPTE DE RESULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	121.172.209	119.596.489
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	119.959.643	118.305.382
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ..... (+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	1.212.566	1.291.107
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	117.817.180	114.700.190
Approvisionnements et marchandises .....		60	71.315.540	71.021.931
Achats .....		600/8	71.315.540	71.021.931
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	37.022.854	34.002.560
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.10	62	8.343.824	8.799.616
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	906.884	958.312
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	5.10	631/4	29.764	-26.782
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	5.10	635/7	79.382	-182.577
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	118.932	127.130
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	3.355.029	4.896.299
<b>Produits financiers</b> .....		75	4.917.500	5.087.383
Produits des immobilisations financières .....		750	4.200.643	3.917.403
Produits des actifs circulants .....		751	567.197	1.001.234
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	149.660	168.746
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	264.757	205.105
Charges des dettes .....		650	47.273	152.660
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	217.484	52.445
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	8.007.772	9.778.577

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763		
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) .....		662 (+)/(-)		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663		
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		669 (-)		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903 (+)/(-)	8.007.772	9.778.577
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	5.12	67/77 (+)/(-)	19.480	740.867
Impôts .....		670/3	23.202	762.148
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77	3.722	21.281
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904 (+)/(-)	7.988.292	9.037.710
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	750.000	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905 (+)/(-)	7.238.292	9.037.710

**AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	13.133.997	15.046.055
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	7.238.292	9.037.710
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	5.895.705	6.008.345
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	58.104.900	
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792	58.104.900	
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	4.000.000	5.000.000
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921	4.000.000	5.000.000
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	4.983.647	5.895.705
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	62.255.250	4.150.350
Rémunération du capital .....	694	62.255.250	4.150.350
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.302.882
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	135.748	
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	3.438.630	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.105.270
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	416.533	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	2.521.803	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>916.827</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.249.045
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161		
Cessions et désaffectations .....	8171	47.186	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8181	69.950	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	6.271.809	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.482.635
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8271	191.755	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	47.186	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8311	29.273	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	4.656.477	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	1.615.332	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.738
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162		
Cessions et désaffectations .....	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	17.738	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.795
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	1.943	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	17.738	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.606.482
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	389.840	
Cessions et désaffectations .....	8173	109.706	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8183	-69.950	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	2.816.666	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.186.259
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	296.653	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	109.705	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8313	-29.274	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	2.343.933	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>472.733</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.599.882
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361		
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	15.599.882	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471		
Reprises .....	8481		
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521	11	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(280)	<u>15.599.871</u>	
<b>ENTREPRISES LIEES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	35.000.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591	5.000.000	
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change ..... (+)/(-)	8621		
Autres ..... (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(281)	<u>30.000.000</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.387
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	15.387	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.373
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	2.373	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>13.014</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.228
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593		
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change ..... (+)/(-)	8623		
Autres ..... (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>1.228</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>Spa Monopole SA</b> Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005 nominatives	60199	99,99	0,01	31/12/2010	EUR	27.042.682	8.039.596
<b>Spadel Nederland B.V. S. Etr.</b> Bisonspoor 346 NL3605 Maarssen Pays-Bas 072715424B01 nominatives	1000	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	1.944.334	1.471.365

**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions et parts</b> .....	51	300.000	33.585
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	300.000	33.585
Montant non appelé .....	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	14.531.566	18.123.672
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	19.966.565	61.181.355
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		12.190.000
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	19.966.565	48.991.355
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689		

**COMPTES DE REGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Charges à reporter  
Produits acquis

Exercice
564.490
275.921

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	5.000.000
(100)	5.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.000.000	4.150.350
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.771.604
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	378.746

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**Parts non représentatives du capital**

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

Nombre total d'actions : 4.150.350

FINANCES ET INDUSTRIES S.A. Bruxelles :

-----  
Déclaration des 24/10/2008 et 28/10/2008.

Société Controlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg)

Nombres d'actions = 3.770.000 et en % du total = 90,84 %.

Public :

-----

Nombre d'actions = 380.350 et en % du total = 9,16 %.



**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales <b>échues</b> .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	141.368
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes <b>échues</b> envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	2.335.175

**COMPTES DE REGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer  
Produits à reporter

Exercice	
	46.305
	2.511

**RESULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	86	88
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	84,5	85,1
Nombre effectif d'heures prestées .....	9088	136.239	154.551
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	6.005.261	6.312.546
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	1.600.192	1.842.756
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	565.701	514.048
Autres frais de personnel .....	623	172.670	130.266
Pensions de retraite et de survie .....	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635	79.382	-182.577
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
actées .....	9110		
reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
actées .....	9112	29.764	
reprises .....	9113		26.782
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	269.103	38.225
Utilisations et reprises .....	9116	189.721	220.802
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	118.932	116.984
Autres .....	641/8		10.146
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	0,8	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	1.510	228
Frais pour l'entreprise .....	617	58.747	4.263

**RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différence de change et conversion de devises		142.959	6.500
Divers		6.702	162.246
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement .....</b>	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif .....</b>	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510		
Reprises .....	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différence de change et conversion de devises		135.002	3.469
Divers		48.898	48.976

**RESULTATS EXCEPTIONNELS**

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

**IMPOTS ET TAXES****IMPOTS SUR LE RESULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	6.207
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	166.207
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	160.000
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	16.995
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	16.995
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Dépenses non admises	348.750
RDT	-3.522.562
Intérêts notionnels	-4.462.377

Codes	Exercice
9134	6.207
9135	166.207
9136	160.000
9137	
9138	16.995
9139	16.995
9140	
	348.750
	-3.522.562
	-4.462.377

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives .....	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	
Autres latences actives		
Latences passives .....	9144	
Ventilation des latences passives		
Réserves immunisées		12.385.138
Réserves immunisées capitalisées		3.201.749

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	
	12.385.138
	3.201.749

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....	9145	12.476.641	11.518.559
Par l'entreprise .....	9146	9.690.891	9.263.490

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	2.172.842	1.940.083
Précompte mobilier .....	9148	1.425.358	76.070

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	12.476.641	11.518.559
9146	9.690.891	9.263.490
9147	2.172.842	1.940.083
9148	1.425.358	76.070

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	150.000
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	150.000
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHE A TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	
<b>ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES</b>		
<b>LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
<b>LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE</b>		

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

### NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	45.599.871	50.599.871
Participations .....	(280)	15.599.871	15.599.871
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281	30.000.000	35.000.000
<b>Créances sur les entreprises liées</b> .....	9291	16.316.799	15.184.116
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311	16.316.799	15.184.116
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		33.585
Actions .....	9331		33.585
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351	13.701.552	13.590.813
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371	13.701.552	13.590.813
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	4.200.643	3.917.402
Produits des actifs circulants .....	9431	58.643	120.461
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461	41.675	73.245
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(282/3)		
Participations .....	(282)		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

Néant

Exercice



**DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES****INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

**L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\***

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

**INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

**Finances et Industries SA**

**Avenue des Châtelets 41**

**1180 Uccle, Belgique**

**0430.083.449**

**L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand**

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**

**Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

Codes	Exercice
9507	88.000

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

95071	3.000
-------	-------

Missions de conseils fiscaux .....

95072	
-------	--

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

95073	
-------	--

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

9509	16.000
------	--------

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

95091	
-------	--

Missions de conseils fiscaux .....

95092	8.983
-------	-------

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

95093	
-------	--

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	73,2	15,7	84,5 (ETP)	85,1 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées .....	101	118.970	17.269	136.239 (T)	154.551 (T)
Frais de personnel .....	102	7.286.202	1.057.623	8.343.825 (T)	8.799.616 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	103	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx	67.971 (T)	59.730 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	69	17	81,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	68	17	80,6
Contrat à durée déterminée .....	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	43	3	45,0
de niveau primaire .....	1200	13		13,0
de niveau secondaire .....	1201	9		9,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	7	2	8,4
de niveau universitaire .....	1203	14	1	14,6
Femmes .....	121	26	14	36,6
de niveau primaire .....	1210	6	1	6,5
de niveau secondaire .....	1211	6	4	9,2
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	5	4	8,1
de niveau universitaire .....	1213	9	5	12,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	69	17	81,6
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,8	
151	1.510	
152	58.747	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTREES**

**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7	2	8,4
210	6	2	7,4
211	1		1,0
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

Pension .....

Prépension .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants ....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	10	1	10,5
310	10	1	10,5
311			
312			
313			
340		1	0,5
341	1		1,0
342	3		3,0
343	6		6,0
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	13	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	143	5812	102
Coût net pour l'entreprise .....	5803	16.961	5813	11.690
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	9.460	58131	5.292
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032	8.301	58132	7.038
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033	800	58133	640
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	16	5831	13
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	272	5832	236
Coût net pour l'entreprise .....	5823	17.321	5833	15.906
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841	1	5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842	16	5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843	3.699	5853	

## REGLES D'EVALUATION

SPADEL S.A.

### Résumé des règles d'évaluation

#### 1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

#### 2. Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application 3 ans
- logiciels d'application majeurs 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :  
en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

#### 3. Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

##### (1) Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.

##### (2) Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

##### (3) Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
- mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
- ordinateurs : 3 ans linéaires
- installations téléphoniques et autre matériel bureautique : 5 ans dégressifs.

Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

#### 4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

#### 5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

#### 6. Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

#### 7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

#### 8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1) La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2) Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi

**REGLES D'EVALUATION**

et de sincérité.

**9.Dettes à un an au plus**

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

**10.Avoirs, créances et dettes en devises**

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise
- l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise

# SPADEL S.A.

## Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion sur l'activité de notre société au cours de son 90ème exercice social.

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

### 1. Activité commerciale

L'année 2010 fut une année difficile avec un marché belge de l'eau minérale embouteillée toujours perturbé et marqué par la progression générale du segment des eaux pétillantes et des petits formats pour la consommation « nomade », alors que la consommation d'eau minérale naturelle plate en formats familiaux est en diminution.

L'année 2010 a également été rythmée par deux relances importantes pour Spadel : la nouvelle gamme Spa Reine en bouteilles PET et, en fin d'année, la rénovation complète des nouvelles bouteilles verre de Bru.

Nos parts de marché en valeur se renforcent globalement en Belgique où Spa Reine consolide sa position de leader (avec 20,4% de parts de marché en valeur) et d'eau favorite des Belges.

Spa Barisart, l'eau explosive, reste également leader du marché dans le segment des eaux minérales pétillantes avec une part de marché valeur en progression à 18,6%.

Bru confirme sa deuxième place dans les eaux minérales naturelles pétillantes avec une part de marché valeur également en progression à 16,9%.

Dans ce contexte, les volumes des ventes de Spadel S.A. sur l'ensemble des marchés du Belux et de la grande exportation sont globalement comparables à ceux de 2009.



## 2. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2010 sont :

Mois	Marché	Marque	Description
Jun	BE/NL	SPA	<b>Relance de la gamme Spa Reine PET</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gamme de formats uniques et spécifiques aux besoins du consommateur</li><li>- Bouteilles allégées et incorporant 50% de matière PET recyclée</li><li>- Etiquettes en papier recyclé, imprimées avec de l'encre végétale</li></ul>
Août	BE/NL	SPA FRUIT	<b>Relance Spa Fruit KZH</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Arrêt de fresh lime et lancement de 2 nouveaux goûts: pamplemousse et framboise.</li><li>- Amélioration des recettes sur l'axe naturalité: arrêt des arômes et colorants artificiels, remplacés par des arômes et conservateurs naturels.</li><li>- Redesign du packaging en ligne avec ces nouvelles recettes</li></ul>
Octobre	BE/NL	SPA FRUIT	<b>Spa Fruit KZV</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nouveaux goûts: Citron vert light, Pomme pêche, Raisin blanc pomme, Fruits tropicaux</li><li>- Amélioration des recettes sur l'axe naturalité: uniquement des arômes et colorants naturels.</li><li>- Redesign du packaging en ligne avec ces nouvelles recettes</li></ul>
Octobre	BE/NL	SPA FRUIT	<b>BRU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nouvelle gamme de bouteilles Bru en verre (design aux lignes épurées pour les quatre formats : 25cl, 50cl, 75cl et 1l)</li></ul>

### 3. Résultats financiers

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 120,0 millions d'euros en 2010 à comparer avec 118,3 millions d'euros en 2009, soit une progression de 1,4 %. Cette hausse du chiffre d'affaires à volume de ventes comparable, résulte principalement des hausses tarifaires.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 3,4 millions d'euros, en diminution de 31,5 % par rapport à 2009 qui s'était clôturée sur un résultat de 4,9 millions d'euros. Cette évolution reflète les principaux éléments favorables et défavorables suivant :

##### Éléments favorables

- la hausse du chiffre d'affaires
- La diminution des charges de rémunération
- La diminution des frais de gestion

##### Éléments défavorables

- L'augmentation des honoraires externes (études menées en 2010 en matière de stratégie commerciale et d'excellence opérationnelle)
- L'augmentation des dépenses commerciales
- L'augmentation des cotisations Fost+
- L'augmentation des provisions pour pensions et prépensions

#### Résultat financier

Les produits financiers diminuent de 3,3% à 4,9 millions d'euros en 2010. Cette baisse, malgré la hausse des dividendes perçus des filiales, résulte principalement de la diminution des revenus financiers sur placements suite à la baisse des taux d'intérêt et à la diminution de la trésorerie après la distribution d'un dividende exceptionnel fin septembre 2010.

#### Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2010 s'établit à 7.988.292 EUR à comparer avec 9.037.710 EUR en 2009.

Après transfert aux réserves immunisées d'un montant de 750.000 EUR relatif à un investissement « tax shelter », le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 7.238.292 EUR.

#### 4. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	7.238.292
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.895.705
	-----
Bénéfice à affecter	<b>13.133.997</b>

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

1. Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	4.150.350
2. Dotation aux réserves disponibles	4.000.000
3. Bénéfice à reporter	4.983.647
	-----
Total :	<b>13.133.997</b>

Le dividende net proposé est identique au dividende ordinaire distribué l'année précédente et représente un payout de 32,5% du bénéfice consolidé.

Il sera payable le lundi 30 juin 2011 contre remise du coupon n° 12.

#### 5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition, définis à l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (MB 3 décembre 2007).

#### 6. Participations importantes

La Société n'a pas reçu notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications datées du 30 août 2010 émanant de la S.A. Finances & Industries, de la sàrl Guyan et de Monsieur Marc du BOIS, conformément à l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ces notifications font suite à :

- (1) l'acquisition le 24 août 2010 par la sàrl Guyan de 1,68% des droits de vote de la S.A. Finances & Industries et
- (2) l'acquisition le 24 août 2010 par la S.A. Finances & Industries de 38,94% des droits de vote de Guyan sàrl.

## 7. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

## 8. Facteurs de risques

De part leurs activités, la société Spadel S.A. et ses filiales sont exposées à différents facteurs de risques :

- **Risque de change** : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- **Risque de taux d'intérêt** : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- **Risque de prix** : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- **Risque de crédit** : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- **Risque de liquidité** : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
  - o les effets de la récession économique sur l'évolution de la consommation d'eau embouteillée
  - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
  - o la communication dénigrante et injustifiée du secteur de la distribution publique d'eau
  - o la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
  - o la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
  - o l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

## 9. Comité d'Audit

La loi du 17 décembre 2008 impose aux sociétés cotées d'instituer un comité d'audit, lequel devra être composé d'administrateurs non exécutifs dont au moins un membre est un administrateur indépendant et dispose de compétences spécifiques en matière de comptabilité et d'audit.

Le Conseil d'Administration a examiné et validé la conformité de la composition du comité d'audit de la société avec les prescrits de la loi. Plus particulièrement le conseil d'administration a constaté que le Président du comité d'audit répond aux critères d'indépendance de l'article 526 ter du Code des Sociétés et dispose, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et son expérience professionnelle, des compétences requises en matière d'audit et de comptabilité.

## 10. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

### 10.1. La Charte de Gouvernement d'entreprise

#### 10.1.1. Le Code 2009

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 7 décembre 2010.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse [www.spadel.com](http://www.spadel.com). Cette Charte s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'Entreprise (Code 2009, publié sur le site [www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be)) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants:

- *seuil à partir duquel un Actionnaire peut soumettre des propositions à l'Assemblée Générale (Code 2009, principe 8.8)* : compte tenu des caractéristiques du Groupe Spadel, plus particulièrement de la structure de son actionnariat, le Conseil d'Administration a maintenu l'application du taux statutaire et légal qui prévoit le droit pour les Actionnaires représentant 20% du capital social de demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale;
- *règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1)*: les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de gouvernement d'entreprise;
- *composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.)*: le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- *longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.)*: les mandats sont, dans la règle, de six ans et ce dans un souci de stabilité de composition du Conseil d'Administration

#### **10.1.2. Autres pratiques de gouvernement d'entreprise**

La Charte de gouvernement d'entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Par ailleurs, Spadel a redéfini en 2010 sa raison d'être, son engagement et sa responsabilité. Ces éléments sont repris dans la Charte de gouvernement d'entreprise et dans le rapport annuel du Groupe. Une gestion optimale de la qualité et de l'environnement tant au niveau de ses activités que de ses produits et de ses services fait partie intégrante des objectifs du Groupe et l'engagement de Spadel dans le domaine du développement durable se retrouve dans la "*Politique Qualité et Environnement du Groupe Spadel*". Ce document peut être consulté sur le site corporate de la société [www.spadel.com](http://www.spadel.com) dans la rubrique "développement durable". De façon plus globale, en tant qu'entreprise citoyenne, Spadel prend en compte la dimension sociale dans l'ensemble de ses activités et dans ses relations avec ses partenaires (salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, parties prenantes). Sa responsabilité sociétale incite Spadel à agir concrètement dans le monde en partageant ses compétences, son savoir faire, et en soutenant des projets qui favorisent l'accès à l'eau pour des populations défavorisées. Le Groupe est animé d'une ambition commune dans le respect de l'eau et des hommes.

## **10.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques**

### **10.2.1. Contrôle interne**

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés;

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. A partir de 2011 cette révision s'effectuera sur base d'une cartographie des risques. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

4

Chaque manager intègre, dans son domaine de responsabilité, une réflexion sur le contrôle et la gestion des risques.

### **10.2.2. Contrôle externe**

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, comme Commissaire de la Société, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 5.17.1 des comptes de la Société.

### **10.3. Actionnariat**

La Société n'a pas reçu notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications datées du 30 août 2010 émanant de la S.A. Finances & Industries, de la Sàrl Guyan et de Monsieur Marc du BOIS, conformément à l'article 74 § 8 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Ces notifications font suite à (1) l'acquisition le 24 août 2010 par la Sàrl Guyan de 1,68% des droits de vote de la S.A. Finances & Industries et (2) l'acquisition le 24 août 2010 par la S.A. Finances & Industries de 38,94% des droits de vote de Guyan Sàrl.

La structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2010, basée sur les déclarations citées ci-dessus, se présente comme suit:



**NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DENOMINATEUR) : 4.150.350**

	Actions représentatives du capital	
	Nombre d'actions	% du total
<b>FINANCES &amp; INDUSTRIES S.A. – Bruxelles</b>	<b>3.770.000</b>	<b>90,84</b>
<b>PUBLIC</b>	<b>380.350</b>	<b>9,16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.150.350</b>	<b>100,00</b>

La Société de participation Guyan (Luxembourg), détient 84,57% des actions de la S.A. Finances & Industries.

L'actionnariat de la société de participation Guyan est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient 111.444 parts correspondant à 58,00% des droits de vote
- S.A. Finances & Industries, qui détient 74.815 parts correspondant à 38,94% des droits de vote
- Monsieur Guy J. du Bois

Les droits de vote de la S.A. Finances & Industries dans Guyan sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote des parts sociales propres détenues par Guyan. Les droits de vote de Monsieur Marc du Bois sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote pour les parts sociales détenues par la société elle-même ou ses filiales

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de comités d'actionnaires ou d'administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la société n'a été notifiée au Président du Conseil d'Administration au 29 mars 2011 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

## 10.4. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

### 10.4.1. Le Conseil d'Administration

#### Composition du Conseil d'Administration

La Baronne Greindl a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 24 août 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010 a adopté les résolutions suivantes au titre de nominations statutaires:

- Prendre acte de la décision de Monsieur Pierre Drion de ne pas se représenter, compte tenu de la proximité de la limite d'âge des membres du Conseil d'Administration, librement consentie au sein du Groupe Spadel. L'Assemblée le remercie pour sa contribution tout au long de son mandat.
- Renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de la BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.
- Renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de la BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.
- Nommer comme Administrateur la S.A. Cofimatra Responsibility Management (en abrégé Cofimatra), avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.
- Prendre acte de la désignation par la S.A. Finances & Industries de Monsieur Axel Miller, comme son représentant permanent, en remplacement de Monsieur Fred Chaffart décédé le 22 février 2010

Le Conseil d'Administration de SPADEL est composé actuellement de six membres. Trois administrateurs représentent de fait l'actionnaire majoritaire. Il s'agit de

Nom	Fin du mandat
Monsieur Marc du Bois	2015
La S.A. Finances & Industries dont le représentant permanent est Monsieur Axel MILLER	2012
Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire	2016

Trois administrateurs sont indépendants des actionnaires et du management de la société au sens de l'article 524 §2, alinéa 1<sup>er</sup> du Code des Sociétés. Ils répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Nom	Fin du mandat
le Baron Vandemoortele	2014
la BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman	2016
la BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs	2016

La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

#### Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois en 2010. Le Conseil a examiné lors de ses réunions trimestrielles, par rapport au trimestre écoulé:

- le suivi des décisions du Conseil d'Administration;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- mars: arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- juin: questions relatives à la marche des affaires;
- août: arrêté de la situation semestrielle;
- décembre: budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

Deux réunions ont été consacrées, en avril et en novembre, à l'analyse du nouveau plan stratégique à cinq ans (2011-2015) présenté par la Direction Générale.

Des réunions extraordinaires se sont tenues

- le 19 janvier 2010 en relation avec les budgets 2011 de Spadel SA et consolidés;
- le 10 juin 2010, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour désigner un nouveau Président du Conseil d'Administration;
- le 21 septembre 2010 pour examiner les observations et demandes formulées par un Actionnaire à l'encontre de la proposition du Conseil d'Administration de distribuer un dividende exceptionnel.

Le taux de participation des Administrateurs, aux réunions du Conseil d'Administration s'est élevé, globalement, à 91%

#### **10.4.2. Comités créés par le Conseil**

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

##### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit compte trois membres, administrateurs non exécutifs, Monsieur Axel Miller, représentant permanent de Finances & Industries Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de la BVBA M.O.S.T. et Monsieur Roland Vaxelaire, représentant permanent de Cofimatra S.A. (depuis le 25 juin 2010). Le Baron Vandemoortele a été membre du Comité d'Audit jusqu'au 25 juin 2010.

Le Comité d'Audit est présidé par Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de la BVBA M.O.S.T, un administrateur indépendant. Monsieur Frank Meysman est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme manager exécutif ou administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2010. Le taux de participation des Administrateurs, aux réunions du Comité d'Audit s'est élevé, globalement, à 88%.

Le Commissaire, l'Administrateur délégué et le Directeur Général ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit.

Au cours de ses réunions le Comité d'Audit a examiné, e.a., les questions suivantes:

- conclusion des rapports d'audit du Commissaire et suivi de la mise en place de ses recommandations;
- impairment test relatif à la société Les Grandes Sources de Wattwiller;
- suivi de l'évolution du processus d'élaboration de l'information financière;
- conclusions du rapport d'audit interne relatif à la revue du cycle des achats ;
- revue des engagements en matière de pension (DBO);
- revue des litiges et des risques;
- examen de l'efficacité du contrôle interne;
- réalisation d'une cartographie détaillée des risques.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors du plus prochain Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

### Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, administrateurs non exécutifs, dont deux sont des administrateurs indépendants. Ses membres sont : le Baron Vandemoortele, Monsieur Roland Vaxelaire, représentant permanent de Cofimatra SA (à partir du 25 juin 2010) et Monsieur Johnny Thijs, représentant permanent de Thijs Johnny BVBA. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Johnny Thijs, représentant permanent de Thijs Johnny BVBA depuis le 25 juin 2010. Monsieur Pierre Drion a été membre du et présidé le Comité de Nomination et Rémunération jusqu'au 10 juin 2010.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2010. Tous ses membres étaient présents. L'Administrateur délégué et le Directeur Général ont assisté aux réunions du Comité sauf pour les points les concernant personnellement. Le Directeur des Ressources Humaines a participé pour certains points aux réunions. Au cours de ses réunions le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné, e.a., les questions suivantes:

- propositions de nominations statutaires;
- clarification de la structure de la Direction Générale et alignement des statuts des deux membres de la Direction Générale;
- validation du calcul du bonus annuel 2009 des membres du Management Exécutif;
- mise en conformité du système de rémunération variable des membres du Management Exécutif avec les dispositions de la loi du 6 avril 2010;
- examen du projet de nouveau système d'évaluation des fonctions;
- examen du rapport de rémunération afférent à l'exercice 2009.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors du plus prochain Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

#### **10.4.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.**

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

#### **10.4.4. Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein**

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses comités en vue, e.a, d'identifier les domaines où les débats auraient été estompés et/ou des prises de position seraient restées trop floues. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités. Les Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération procèdent à une évaluation



de leur fonctionnement tous les deux à trois ans. Il n'y a pas de procédure formelle d'évaluation.

En 2010, le Conseil d'Administration, à l'initiative de son Président, a actualisé certaines règles touchant au calendrier et l'organisation de ses réunions ainsi qu'à la préparation de ces réunions par le Management. Le Conseil d'Administration a également revu la composition et revalidé les compétences respectives des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération. Il a, de même, précisé les sujets qui relèvent de sa compétence décisionnelle par rapport à ceux qui relèvent de la compétence de décision de la Direction Générale

## **10.5. Le Management Exécutif**

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à Messieurs Marc du Bois, Administrateur délégué et Jean-Philippe Despontin, Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération a procédé lors de sa réunion du 30 mars 2010 à une clarification du rôle respectif des deux membres de la Direction Générale. Lors de sa réunion du 7 décembre 2010, il a décidé, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, d'aligner, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les statuts des deux membres de la Direction Générale via un contrat de service.

Marc du Bois, administrateur délégué, préside dorénavant le Comité Exécutif de Spadel. Il a la responsabilité de tous les marchés où Spadel est actif. Les fonctions suivantes lui rapportent:

- fonctions membres du Comité Exécutif: Marketing & Innovation, Ventes Benelux et Business Development;
- autres fonctions: Communication, Hydrogéologie et Responsabilité Sociétale. Le Conseiller Financier lui rapporte également.

Jean-Philippe Despontin, Directeur Général, prend la responsabilité des autres domaines fonctionnels de l'entreprise:

- fonctions membres du Comité Exécutif: Opérations, Finances et Ressources Humaines
- autres fonctions: Juridique, Sciences & Nutrition, Technique, Développement Technique et Qualité.

Le Comité Exécutif était composé, en 2010, outre de MM. du Bois et Despontin, des responsables des fonctions suivantes:

- Stefan De Clercq (Marché Benelux) ;
- Eva Henry (Marketing et Innovation);
- Franck Lecomte (Business Development);
- Vincent Mazy (Opérations) ;
- Didier De Sorgher (Finances) ;
- Alain Jonet (Ressources Humaines)<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> Jusqu'au 18 juin 2010



- SPRL Nanook, dont le représentant est Monsieur Joe Beauduin (Ressources Humaines)<sup>2</sup>.

Le Comité Exécutif s'est réuni 38 fois en 2010.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans actions, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. L'année 2010 a également été marquée par la rédaction du plan stratégique à cinq ans en vue de sa validation par le Conseil d'Administration. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là ou nécessaire en points d'action.

## **10.6. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif**

### ***10.6.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs***

#### *Les Administrateurs*

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005 sur proposition du Conseil d'Administration. Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement.

Lors de sa réunion du 25 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011, de relier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, 50% de la rémunération des Administrateurs à la présence aux réunions. Cette approche a été mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

---

<sup>2</sup> A partir du 21 juin 2010

### Les Managers Exécutifs

La politique de rémunération des membres de la Direction Générale et des membres du Comité Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération des Administrateurs Exécutifs et de la Direction Générale. Il se prononce, sur proposition de la Direction Générale sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La rémunération est fixée en ligne avec le marché. Elle est revue à intervalles réguliers sur base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

#### **10.6.2. Politique de rémunération de la Direction Générale et du Management Exécutif**

##### Politique appliquée pendant l'exercice 2010

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et une partie variable. Elle comprend en outre certains avantages en nature, dont une voiture de fonction. La rémunération fixe est déterminée en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

La rémunération variable comprend, d'une part, une composante à l'échéance d'un an (bonus annuel). Le bonus annuel représente, pour l'année 2010, un potentiel de 50% de la rémunération fixe pour les membres de la Direction Générale et de 30% de la rémunération fixe pour les membres du Comité Exécutif.

D'autre part, la société a mis en place, à partir de 2010, un système de plans d'intéressement (LTI) à trois ans successifs, dont le premier arrive à échéance en 2012 (plan 2010-2012). Le LTI potentiel, payable pour la 1ère fois en 2013 est de 25% de la rémunération fixe pour la Direction Générale et de 20% de la rémunération fixe pour les membres du Comité Exécutif. Le degré de réalisation des critères fixés détermine le niveau de la rémunération variable effectif, selon une grille fixée en même temps que les critères.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 7 décembre 2010 d'adapter le plan de rémunération variable au prescrit de l'article 520 du Code des Sociétés. Lors de sa réunion du 29 mars 2011, le Conseil d'Administration a décidé de ré-examiner les modalités d'adaptation du plan de rémunération variable.

Il n'y a pas prime de performance en actions, options ou autres droits d'acquérir des actions de la Société en vigueur pour l'année en cours.

La Direction Générale et les membres du Management Exécutif sont affiliés à un plan d'assurance de Groupe.

Il est prévu de faire réaliser en 2011, par une société spécialisée, une étude comparative de la rémunération du Management Exécutif.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Un acompte sur la rémunération variable est payable en janvier de l'année qui suit sur base des résultats estimés de l'exercice. Le solde est payé après un nouveau calcul sur base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

**10.6.3. Rémunération des administrateurs**

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
Pierre Drion <sup>3</sup> Président du Conseil d'Administration; Président du Comité de Nomination et Rémunération	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	25.000,00
	- Réunions additionnelles du CA	20.000,00
	- Réunions du Comité de Nomination et rémunération	10.000,00
BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) <sup>4</sup> Président du Conseil d'Administration; Président du Comité de Nomination et Rémunération	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	37.500,00
	- Réunions additionnelles du CA	20.000,00
	- Réunions du Comité de Nomination et rémunération	5.000,00
Baronne Greindl <sup>5</sup>	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	16.667,00
	- Réunions additionnelles du CA	5.000,00
Marc du Bois	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	25.000,00
	- Réunions additionnelles du CA	15.000,00
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération Membre du Comité d'Audit <sup>6</sup>	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	25.000,00
	- Réunions additionnelles du CA	15.000,00
	- Réunions du Comité de Nomination et rémunération	5.000,00
	- Réunions du Comité d'Audit	2.500,00
BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	25.000,00
	- Réunions additionnelles du CA	15.000,00
	- Réunions du Comité d'Audit	5.000,00

<sup>3</sup> Jusqu'au 10 juin 2010

<sup>4</sup> BVBA Thijs Johnny a été nommé Président du CA le 10 juin 2010 et du Comité de Nomination & Rémunération le 25 juin 2010

<sup>5</sup> Jusqu'au 24 août 2010

<sup>6</sup> Jusqu'au 25 juin 2010

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
S.A. Finances & Industries (Fred Chaffart) <sup>7</sup>	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	25.000,00
Axel Miller) <sup>8</sup>	- Réunions additionnelles du CA	10.000,00
Membre du Comité d'Audit	- Réunions du Comité d'Audit	5.000,00
S.A. Cofimatra (Roland Vaxelaire) <sup>9</sup>	- Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel	12.500,00
Membre du Comité d'Audit	- Réunions additionnelles du CA	
Membre du Comité de Nomination et Rémunération	- Réunions du Comité d'Audit	5.000,00
	- Réunions du Comité de Nomination et Rémunération	
<b>Total</b>		<b>334.167,00</b>

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations attribuées ou payées aux administrateurs non exécutifs.

Monsieur Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué S.A. Spa Monopole	3.600,00
Administrateur délégué S.A. Bru-Chevron (représentant de S.A. Gérefis)	2.600,00
Administrateur Les Grandes Sources de Wattwiller	2.500,00

#### **10.6.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des managers exécutifs liées aux prestations**

##### Critères relatifs au bonus annuel

Le bonus annuel est constitué d'un pourcentage de la rémunération brute annuelle, pondéré :

a) pour la Direction Générale, en fonction de la performance en EBIT du Groupe

b) pour les autres membres du Management Exécutif en fonction:

(i) pour 30%, de leur performance individuelle

(ii) et pour partie

- pour ce qui concerne les fonctions opérationnelles: 40% de la performance en EBIT du Groupe et 30% de la performance de leur secteur de responsabilité;
- pour ce qui concerne les fonctions support: 70% de la performance en EBIT du Groupe.

<sup>7</sup> Jusqu'au 22 février 2010

<sup>8</sup> A partir du 24 mars 2010

<sup>9</sup> A partir du 10 juin 2010 pour le Conseil d'Administration et du 25 juin 2010 pour les Comités d'Audit et de Nomination & Rémunération

W

Les critères de performance des secteurs de responsabilité spécifiques déterminant le bonus annuel concernent le résultat d'exploitation des filiales, la marge contributive ou les coûts gérés usine. La partie liée à la performance du Groupe ou des secteurs de responsabilité n'est attribuée que si l'objectif minimum fixé par le Conseil d'Administration est atteint.

A partir de 2011 les critères relatifs au bonus annuel intégreront le fonctionnement en mode projet. Lorsqu'il y a participation à un ou plusieurs projet(s) clôturé(s) pendant l'année une partie de 10 % du potentiel bonus prise sur la partie EBIT sera influencée par le résultat obtenu pour l'implication dans ce projet.

#### Critères de performance relatifs à la composante long terme

Les critères de performance:

- le taux d'évolution moyen (taux actuariel) de la *net sales value* pour le cycle de trois ans, sur base du budget, en excluant la croissance inorganique et conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum;
- la moyenne des ROCE de chaque année du cycle, sur base du budget et conditionné par l'atteinte d'un seuil minimum.

Ces critères valent à part égales.

#### **10.6.5. Rémunération du CEO en 2010**

Marc du BOIS	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute et rémunération comme administrateur dans les conseils des filiales	288.956,00
Rémunération variable	Bonus brut	205.881,15
<b>Total</b>		<b>494.837,15</b>
Assurance de Groupe	Prime payée par la société	134.182,00
Autres avantages		4.800,00

Aucun *bonus cash* à long terme n'a été payé au CEO en rapport avec l'exercice social 2010.

#### **10.6.6. Rémunération des autres membres du management exécutif**

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et <i>board fees</i> bruts promérités en 2010 tant belges qu'étrangers	1.396.944,07
Rémunération variable	Bonus global brut belge et étranger promérités pour 2010 ou, à défaut, payé en 2010	569.657,18
<b>Total</b>	<b>Total de la rémunération globale et du bonus global</b>	<b>1.966.601,25</b>
Assurance de Groupe	Prime patronale	193.979,39
Autres avantages		22.560,00

47

Aucun *bonus cash* à long terme n'a été payé aux membres du management exécutif en rapport avec l'exercice social 2010.

**10.6.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2010**

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou ne sont expirés en 2010.

**10.6.8. Indemnités de départ**

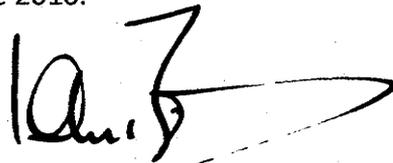
Les membres suivants du Management Exécutif bénéficient de clauses contractuelles particulières en cas de départ:

- Monsieur Jean-Philippe Despontin : un montant de 125.000 euros; cette clause contractuelle date d'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009;
- Monsieur Stefan De Clercq: application de la grille Claeys majorée de trois mois; cette clause contractuelle date d'avant le 3 mai 2010.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2010.

Le 29 mars 2011



Le Conseil d'Administration

## Application de l'article 523 du Code des Sociétés

### 1. Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mars 2010

#### Etaient présents :

Monsieur Pierre DRION, Président,  
Baronne Louis GREINDL, Administrateur,  
Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,  
Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,  
BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN,  
BVBA THIJS JOHNNY, Administrateur, représentée par Monsieur Johnny THIJS.

#### Etait excusé :

S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur,

#### Assistaient à la réunion :

M. Jean-Philippe DESPONTIN, Président du Comité Exécutif,  
M. Didier DE SORGHER, Directeur Financier,  
M. Henri-Noël PAUWELS, en qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration  
(.....)

### 4. Rapport du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président Drion fait rapport sur la réunion du Comité de Nomination et Rémunération du 19 janvier 2010.

(....)

- *rémunération de la Direction Générale*

Le Comité de Nomination et Rémunération fait part au Conseil de ses recommandations concernant l'augmentation de la rémunération de Monsieur Marc du Bois.

Avant que le Conseil d'Administration n'entame l'examen de ce point, Monsieur Marc du Bois fait part de ce qu'il estime avoir un intérêt direct à la décision du Conseil au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Il ne participera dès lors pas à la discussion et à la délibération pour de qui concerne sa rémunération.

Le Comité de Nomination et Rémunération propose d'augmenter la rémunération fixe de Monsieur Marc du Bois de 5% après application de l'indexation négative de 0,42%.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Marc du Bois qui ne participe pas à la décision et pour les motifs invoqués par le Comité de Nomination et Rémunération marque son accord avec l'augmentation proposée.

(....)

## **2. Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2010**

### Etaient présents

BVBA THIJS JOHNNY, Président du Conseil, représentée par Monsieur Johnny THIJS.  
Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,  
Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,  
S.A. COFIMATRA, Administrateur, représentée par Monsieur Roland VAXELAIRE,  
S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur, représentée par Monsieur Axel MILLER,  
BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN

### Assistaient à la réunion :

M. Jean-Philippe DESPONTIN, Président du Comité Exécutif,  
M. Didier DE SORGHER, Directeur Financier,  
M. Henri-Noël PAUWELS, en qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration  
(.....)

### **10. Rapport du Comité de Nomination et Rémunération**

Le président Johnny Thijs fait rapport sur la réunion du Comité de Nomination et Rémunération. Une copie du rapport a été communiquée à tous les membres du Conseil d'Administration.

#### *- rémunération variable du management exécutif*

Avant que ce sujet ne soit abordé, Monsieur Marc du Bois signale qu'il est concerné par ce point dans la mesure où le système de rémunération variable lui est également applicable et que, de ce fait, il se trouve éventuellement en situation de "conflit d'intérêt" au sens de l'article 523 du Code des sociétés. Pour autant que de besoin, il ne participera, dès lors pas aux délibérations et à la décision sur ce point. Il en informera le Commissaire.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette déclaration.

Le Président Johnny Thijs résume les délibérations du Comité de Nomination & Rémunération.

Le Comité de Nomination & Rémunération a examiné et approuvé l'adaptation du plan de rémunération variable au prescrit de l'article 520ter nouveau du Code des Sociétés, inséré par la loi du 6 avril 2010 visant, e.a, à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées proposée par la Direction Générale et le Directeur des Ressources Humaine.

La rémunération variable représente plus de 25% de la rémunération totale du management exécutif. Elle comprend une composante à court terme et une composante à long terme. Le plan adapté ne modifie pas le potentiel total pour les bénéficiaires mais étale sur trois ans la rémunération variable conformément à l'article 520ter nouveau du Code des Sociétés précité : 50% de la rémunération variable est attribuée la première année sur base des objectifs de

l'année et 50% de la rémunération variable est attribuée la troisième année sur base d'objectifs sur le cycle de trois ans.

Pour autant que de besoin, pour satisfaire au prescrit de l'article 523 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration relève que les conséquences financières pour la société de la décision envisagée consistent dans le transfert à partir de 2011 du paiement potentiel d'un pourcentage de la rémunération variable à l'échéance d'un an vers la rémunération variable à trois ans (12,5% pour les membres de la Direction Générale et 5% pour les membres du Comité Exécutif).

Le plan de rémunération variable sera décrit dans le rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif inséré dans le rapport de gestion afférent à l'exercice 2010.

(.....)

Le Conseil d'Administration - Monsieur Marc du Bois ne participant pas aux délibérations et à la décision - approuve, à l'unanimité des autres administrateurs, la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération d'adaptation du plan de rémunération variable comme indiqué ci-dessus.

W7

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société Spadel SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 124.217.643 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 7.988.292.

### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels*

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



**Rapport du commissaire du 21 avril 2011 sur les comptes annuels  
de Spadel SA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2010 (suite)**

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

#### *Opinion*

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

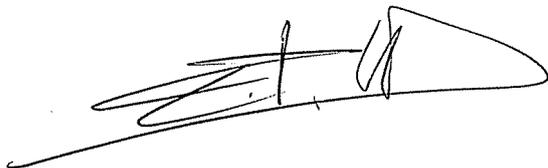


**Rapport du commissaire du 21 avril 2011 sur les comptes annuels  
de Spadel SA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2010 (suite)**

- Dans le rapport de gestion, le conseil d'administration vous a informé conformément à l'article 523 du Code des sociétés, qu'il a marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, d'augmenter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération fixe de l'administrateur délégué de 5% après application de l'indexation négative de 0,42%.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 21 avril 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Commissaire  
représentée par



Eric Van Hoof  
Associé

11EVH0069